



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2025/178

Du jeudi 5 mai 2025

Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services avec Mme Natalia FERNANDEZ PIATEK, Psychologue Clinicienne, pour la mise en place d'interventions « d'Analyse de pratique » à destination des professionnelles de la Petite Enfance

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2021-1131 du 30 août relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant impulsant l'obligation de mettre en œuvre des analyses de la pratique professionnelle auprès de tous les agents de la petite enfance,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le contrat de prestation de services avec Madame Natalia FERNANDEZ PIATEK pour la mise en place de neuf interventions par groupe « d'Analyse de pratique » les vendredis 6,13 et 27 juin 2025, 26 septembre 2025, 3 et 10 octobre 2025, 28 novembre 2025, 5 et 12 décembre 2025 à destination des professionnelles du service Petite Enfance.

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la signature de cette proposition,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER le contrat de prestation de services ainsi que tous les documents y afférents, avec Madame Natalia FERNANDEZ PIATEK dont le siège social se situe 99 boulevard Henri Barbusse 91210 DRAVEIL, pour la mise en place de neuf interventions par groupe « d'Analyse de pratique » qui auront lieu au 10 place Jacques Brel 91130 RIS-ORANGIS à destination des professionnelles du service Petite Enfance aux dates suivantes :

- Vendredis 6,13 et 27 juin 2025 de 17h30 à 19h30,
- Vendredi 26 septembre 2025 de 17h00 à 19h00,
- Vendredis 3 et 10 octobre 2025 de 17h00 à 19h00,
- Vendredi 28 novembre 2025 de 17h00 à 19h00,
- Vendredis 5 et 12 décembre 2025 de 17h00 à 19h00.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2025/

N

ARTICLE 2 : DE METTRE à la disposition de Madame Natalia FERNANDEZ PIATEK une salle au 10 place Jacques Brel 91130 RIS-ORANGIS, les vendredis 6, 13 et 27 juin 2025 de 17h30 à 19h30, les vendredis 26 septembre 2025, 3 et 10 octobre 2025, 28 novembre 2025, 5 et 12 décembre 2025 de 17h00 à 19h00.

ARTICLE 3 : La dépense afférente à ce contrat, soit 2 160 € TTC sera prélevé sur le budget de l'exercice en cours après certification du service fait et présentation de la facture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 5 juin 2025.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture
Le : 30 JUIN 2025

Publié le : 30 JUIN 2025

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

